



Réseau Semences paysannes

*Biodiversité des semences et plants dans les
fermes et dans les jardins*

10 Place Clemenceau

47190 AIGUILLON

Tel/ fax : 05 53 84 44 05

Mail: contact@semencespaysannes.org

Association Kaol Kozh
chez Marc SIRE
Mentaffret
29430 Plouescat

A l'attention du Conseil d'administration de Kaol Kozh

Aiguillon, le 21 janvier 2021

Objet : Exclusion de l'association Kaol Kozh du Réseau Semences Paysannes

Lors de la réunion du Conseil d'Administration du Réseau Semences Paysanne (RSP) du 13 janvier 2021 a été votée¹ l'exclusion de l'association Kaol Kozh dudit Réseau.

Cette décision importante et sans précédent dans la vie du réseau, a été prise suite au constat que le RSP et Kaol Kozh n'arrive pas à travailler sereinement ensemble, l'association Kaol Kozh ne faisant pas réseau.

Ainsi, ces dernières années, plusieurs projets développés par Kaol Kozh ayant un impact sur le RSP et son image ont été réalisés sans concertation ni même information du Réseau. Certains de ces projets sont en contradiction flagrante avec les valeurs établies dans la charte élaborée collectivement et avec les orientations politiques décidées et partagées par le Réseau.

Parmi ces actions citons notamment :

- « l'affaire Carrefour », où l'association a utilisé une expérimentation entre Biocoop, le RSP et ses membres sur le développement d'une mention « Semences paysannes en réseau » et profité de ce travail collectif pour proposer de leur côté une marque à Carrefour, marque dont le lancement a été l'occasion d'une grande communication médiatique ;

- « l'affaire Agrosemens », lorsqu'en 2019, des paysans membres de Kaol Kozh ont été mis en avant dans le catalogue du semencier Agrosemens, pour promouvoir l'allégation « semences paysannes » utilisée pour qualifier certaines variétés vendues par ce dernier. Or, Agrosemens n'est pas membre du RSP, notamment car il commercialise des variétés hybrides F1, et n'avait donc pas le droit d'user de ces termes ;

- l'utilisation, sans avoir l'aval formel du Conseil d'administration, de la mention « légumes issus de semences paysannes » après la fin de l'expérimentation² ;

1 Résultat du vote : 7 voix pour, 2 contre, 1 abstention (10 suffrages exprimés).

2 Cf CR du Conseil d'administration de juin 2017 : « Les producteurs membres de Kaol Kozh (voire ensuite avec BLO) peuvent continuer l'expérimentation jusqu'à la prochaine AG en utilisant uniquement leur bandeau existant hors charte graphique SPR (phrase additionnelle sur cageot Biobreizh « Légumes issus de semences paysannes »), selon la première proposition de cahier des charges. [...] La communication autour de cette expérimentation impliquant des tiers se fera avec validation du CA du RSP. On reste sur cette forme expérimentale et une mention SPR gelée jusqu'à la prochaine AG. ».

- plus récemment, un projet d'optimisation et de certification avec Ecocert d'une mention « *Légume issu de semence paysanne* », mené sans même en avertir au préalable le RSP.

C'est ce dernier événement qui avait d'ailleurs donné lieu à une lettre recommandée avec accusé de réception en date du 22 septembre, envoyée par le CA du RSP à Kaol Kozh afin de clarifier la situation et lui demander de se positionner en tant que membre du RSP. Les sept lettres reçues en réponse ne semblant pas rassurantes quant à la possibilité de fonctionner ensemble, il a été décidé de procéder à l'exclusion de l'association.

L'ensemble de ces faits constituent en effet des manquements à la Charte du RSP, qui consacre ce dernier comme un espace d'échange et de partage collectif, dans l'esprit des communs et prévoit en particulier que ses membres s'engagent à « être solidaire de l'ensemble des membres » et à « contribuer à la vie du réseau de manière conviviale ». Aussi, conformément à l'article 7 des statuts combiné avec l'article 3 du règlement intérieur, l'exclusion de l'association Kaol Kozh a été décidée lors de la réunion du CA du RSP du 13 janvier 2021.

Le CA du RSP reconnaît le travail mené sur le terrain par Kaol Kozh pour faire vivre les semences paysannes et l'engagement de ses membres. Il espère ainsi que malgré ce constat des divergences politiques entre Kaol Kozh et le RSP sur la manière de développer les semences paysannes et les objectifs stratégiques pour y parvenir, nous pourrions continuer à collaborer sur certains projets.

Nous vous prions de bien vouloir agréer l'expression de nos salutations.

Pour le Conseil d'administration du RSP
Christian Dalmasso, garant du Bien commun

